



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Résu
a
Mon
bel



14006751

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **24 DEC. 2013.**

Mellot Marie-Guy
Greffe **Mellot Marie-Guy**
Greffier assurant

N° d'entreprise : 0460.951.621

Dénomination

(en entier) : **Les Facteurs d'amour**

(en abrégé) :

Forme juridique : **asbl**

Siège : **1 chemin de Bouvines 7501 Tournai**

Objet de l'acte :

DEMISSION D'UN MEMBRE

ADMISSION DE MEMBRES

NOMINATION DE MANDAT D'ADMINISTRATEURS

NOMINATION D'UN DELEGUÉ A LA GESTION JOURNALIERE

Le conseil d'administration du 4 décembre 2013 a pris acte de la démission volontaire en tant que membre effectif et administratrice de Mademoiselle Françoise Mariage, 4 rue Duwez 7500 Tournai. La démission prend cours le 28 octobre 2013.

Le conseil d'administration a admis le 4 décembre 2013 en tant que membres effectifs de l'association Madame Claudine Delberghe domiciliée 708 chaussée de Douai à Tournai et de Monsieur Antonio Bruno domicilié 25 rue du Parc à La Louvière

L'assemblée générale du 4 décembre 2013 a élu en tant qu'administrateurs M. Christian Printz, Président, Claudine Delberghe, secrétaire, Antonio Bruno, administrateur.

Le conseil d'administration du 4 décembre 2013 nomme Mademoiselle Marjorie Bonnet, non membre de l'association, domiciliée 7 rue des 7 fontaines à Tournai, déléguée à la gestion journalière à partir du 1^{er} janvier 2014 pour toutes les opérations et actes civils, juridiques ou commerciaux concernant le projet "Les 400 coups" réalisé par l'association dans le cadre de Mons 2015, capitale européenne de la culture. Son mandat prend fin le 31 décembre 2015. le président conserve mandat de délégué à la gestion journalière pour tous les autres actes concernant l'association. Il peut, en cas de nécessité, se substituer à Marjorie Bonnet pour tous les actes concernant le projet des "400 coups".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature